

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 mars 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;  
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Sont absent(e)s :

Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;  
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

*Les membres présents forment le quorum.*

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**ORDRE DU JOUR**

1. Disposition des boues et lignage de rue
2. Rémunération 2018 du conseil municipal
3. Indexation des salaires 2019 des employés
4. Réédition du programme PEARL pour l'année écoulée
5. Correction de la résolution 2018-06-128 (achat d'un camion de voirie)
6. Annulation du fonds réservé pour les appareils respiratoires
7. Programme de subvention du 9.1.1 – volet 2
8. Remplacements pompiers
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 11, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-03-052

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

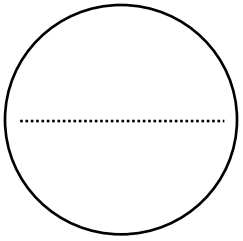
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

- Avis de motion – règlement 254-4 relatif à la rémunération du conseil municipal

**ADOPTÉE**



Avis de motion

### **RÈGLEMENT 254-3 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Daniel Laplante, conseiller, qu'un amendement au règlement relatif au traitement des élus municipaux a été déposé et présenté devant le conseil municipal.

Le directeur général précise que cette modification permettra d'ajuster les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses conformément à la loi.

rés : 2019-03-053

### **OFFRE DE SERVICE DU GROUPE PLEINE TERRE - VALORISATION DES BOUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser la valorisation de ses boues municipales ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du *groupe Pleine Terre* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de service du *groupe Pleine Terre* pour l'analyse et la caractérisation primaire de la matière résiduelle fertilisante (MRF) produite par la municipalité, l'échantillonnage, l'analyse de la boue, la caractérisation finale, la recherche de producteur, le montage des avis de projet et la surveillance des chantiers pour un montant de 6 580 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-54

### **OFFRE DE SERVICE DE LIGNES MASKA – TRAVAUX DE LIGNAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le marquage de ses rues pour une distance de soixante-quinze (75) kilomètres ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Lignes Maska* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de service de *Lignes Maska* pour des travaux de lignage de rues pour une distance totale de soixante-quinze (75) kilomètres et pour un coût total de 14 175 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-055

### **RÉMUNÉRATION 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL - PRÉCISIONS RELATIVES À L'INDEXATION DU coût DE LA VIE**

ATTENDU QUE le règlement 254-2 relatif au traitement des élus municipaux fixe les conditions de rémunérations pour les élus de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 5 dudit règlement stipule qu'une indexation est fixée relativement au coût de la vie ;

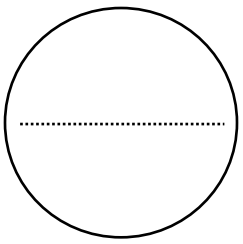
ATTENDU QUE le conseil municipal avait décidé de ne pas bénéficier de cette indexation de 1,5 % pour l'année 2018 lors du processus d'élaboration des prévisions budgétaires dudit exercice ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'énoncer que le conseil municipal renonce à l'indexation prévue à l'article 5 du règlement 254-2 relatif au traitement des élus municipaux pour l'année 2018.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-056

**INDEXATION DES SALAIRES DÉSIGNÉS POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2019 d'un taux de 2,2 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que le taux d'indexation des salaires applicables soit de 2,2 % pour les salariés réguliers autres que ceux bénéficiant d'une entente particulière.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-057

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **69 163 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-058

**ANNULATION DU FONDS DE RÉSERVE CRÉÉ POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'avec la résolution 2017-06-102 la municipalité a créé une réserve financière de 25 000 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires ;

CONSIDÉRANT QU'avec la résolution 2018-06-040 la municipalité a créé un fonds de réserve maximal de 99 000 \$ pour l'acquisition de nouveaux appareils respiratoires et que ce fonds était prévu pour les exercices budgétaires 2018 et 2019 ;

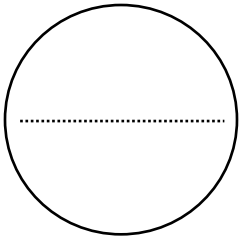
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat de nouveaux appareils respiratoires pour un montant de 71 347,30 \$ (rés : 2018-10-177) au cours de l'exercice financier 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que :

- Soit annulé en tant que tel le fond de réserve créée par la résolution 2018-06-04 ;
- L'acquisition des appareils respiratoires pour un montant de 71 347,30 \$ soit financée pour partie à même la réserve créée en 2017 pour un montant de 25 000 \$ ;



rés : 2019-03-059

- La différence entre le coût de 71 347,30 \$ et le montant de 99 000 \$ soit réaffectée au surplus de la municipalité.

**ADOPTÉ**

**CORRECTION ET PRÉCISIONS CONCERNANT LA RÉSOLUTION 2018-06-128  
RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QU'avec la résolution 2017-06-103 la municipalité a créé une réserve financière de 25 000 \$ afin de remplacer un véhicule lourd de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié au cours de l'exercice 2018 qu'il était prioritaire de procéder à très court terme à l'acquisition non pas d'un véhicule lourd de voirie, mais d'un camion de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un camion de voirie usagé suite à un contrat de gré à gré avec Yves Blouin Auto inc. (rés : 2018-06-128) au mois de juin 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

Que soit réaffectée au surplus la différence entre la réserve financière reliée à la résolution 2017-06-103 et le coût de l'acquisition du camion de voirie suite au contrat de gré à gré avec Yves Blouin Auto inc.

**ADOPTÉ**

rés : 2019-03-060

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

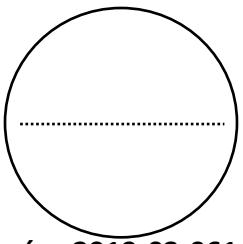
ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$ dans le cadre du **volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;
- Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Édouard pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;
- Que la municipalité autorise M. Clément Costanza, directeur général et Secrétaire-Trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-061

**APPEL À CANDIDATURES POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de prévention incendie relative à un potentiel manque de main-d'œuvre pour maintenir les opérations du service ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel à candidatures afin de pourvoir les postes vacants d'officiers au service de prévention incendie de la municipalité.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-062

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 55

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019.